

ACCREDITATION POUR L'ANNÉE 2021



DIRECTION  
DE LA  
COMMUNICATION

DIVISION  
DE LA PRESSE

Nom ..... Prénom .....

Qualité (*Rédactrice/Rédacteur en chef*) .....

Média .....

Mail .....

**demande l'accréditation de :**

▪ Nom ..... Prénom .....

Tél. portable ..... Courriel .....

En qualité de (journaliste, photographe...) :.....

1ère demande  Renouvellement

Ne souhaite pas recevoir les communiqués

**Joindre obligatoire une photo d'identité normes passeport ou CNI même en cas de renouvellement.**

▪ Nom ..... Prénom .....

Tél. portable ..... Courriel .....

En qualité de (journaliste, photographe...) :.....

1ère demande  Renouvellement

Ne souhaite pas recevoir les communiqués

**Joindre obligatoire une photo d'identité normes passeport ou CNI même en cas de renouvellement.**

Date : ..... Signature :

**Pièces à joindre pour chacun des demandeurs :**

- La photocopie de la carte de presse **2021**
- Une photo d'identité au format jpg normes passeport ou CNI

Les badges d'accès 2021 seront remis en main propre par le personnel de la Direction de l'accueil et de la sécurité du Sénat. En cas de renouvellement de votre accréditation, le badge 2020 devra être rendu lors de l'attribution de celui de 2021.

**Si le demandeur n'a pas reçu sa carte de presse 2021 à la réception de ce formulaire, merci de bien vouloir patienter jusqu'à son obtention avant d'envoyer le dossier. Les copies des cartes de presse 2021 ne seront pas acceptées. Les délais de délivrance des nouvelles cartes de presse étant souvent longs, les badges 2020 resteront actifs jusqu'au 31 mars 2021.**

Document à retourner par mail à : Valérie BERTHELÉ – Division de la Presse  
[v.berthele@senat.fr](mailto:v.berthele@senat.fr) - 01 42 34 25 84

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.